



Résiliation bail précaire

Par **lilydou**, le **15/07/2018** à **17:33**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un local commerciale dans lequel j'ai réalisé un bail précaire qui finira en mars 2019, et mes locataires m'ont téléphonés hier pour me dire qu'ils voulaient résilier le contrat avant terme car ils ont des problèmes d'humidités dans le local, et que par conséquent, ils ne pouvaient plus pratiquer leur activité pour risque sanitaire. Sachant qu'ils m'ont signalés les problèmes d'humidité il y a moins d'une semaine et que le jour même j'ai fait appel à plusieurs entreprises spécialisées dans ce domaine, et qu'à leur tour, ils ont pris rendez vous avec mes locataires afin de me faire des devis pour faire ce qu'il faut.

Donc ont-ils le droit de résilier le contrat avant terme dans les conditions signalées ci-dessus?